



FIENTE DE PIGEON BALCON !

Par **JORANT GEOFFREY**, le 08/08/2017 à 19:21

Bonjour,

je suis dans un appartement en location dans un HLM.

Je suis au dernière étage et sur le balcon et il y a des pigeons que le toit qui font leur besoins et du coup qu'il tombe sur le balcon.

Quittant le logement dans 1 mois je me demander : les fiente étant dangereux à qui la charge de nettoyer ?

Sachant qu'il on était prévenu que l'on a déjà nettoyer 1 fois et il sont revenu même pas 1 semaine après.

MERCI !

Par **VISITEUR**, le 09/08/2017 à 08:23

Bonjour,

ben à vous ! A qui d'autre ? Vous nettoyez le balcon juste avant l'EDL et basta !? Ou est le soucis ?

Par **JORANT GEOFFREY**, le 09/08/2017 à 09:02

le soucis es que je ne veut pas nettoyer car les feinte de pigeon sont dangereuse et que je ne suis pas responsable des pigeon !

j'ai prévenu la bailleur il on rien voulu faire

j'avais vu sur Internet que je j'étais pas responsable ...

je dit la loi ?

Par **VISITEUR**, le 09/08/2017 à 09:34

la fiente de pigeon dangereuse ? ha... vous n'êtes pas responsable des pigeons ? ça ne veut rien dire ! je conçois le désagrément mais c'est comme ça ? c'est la nature...

Par **youris**, le **09/08/2017** à **09:55**

bonjour,

vous ne voulez pas nettoyer les fientes de pigeons parce qu'elles seraient dangereuses mais vous voudriez que le bailleur le fasse pour vous qui n'est pas plus responsable que vous des déjections des pigeons.

les responsables sont les personnes qui leur donnent à manger alors que c'est interdit par le règlement départemental de santé.

vous ne risquez pas grand chose à nettoyer les rebords en utilisant une paire de gants.

salutations